



# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement      attention

- Pictogrammes

GHS02, GHS09



- Mentions de danger

H226      Liquide et vapeurs inflammables.

H411      Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P102      Tenir hors de portée des enfants.

P210      Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233      Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240      Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241      Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242      Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243      Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273      Éviter le rejet dans l'environnement.

P280      Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P391      Recueillir le produit répandu.

P403+P235      Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501      Éliminer le contenu, récipient conformément à la réglementation nationale.

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH066      L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH211      Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### 2.3 Autres dangers

Tenir hors de portée des enfants, ne pas jeter dans les canalisations. Mettre les restes au rebut selon les règles d'usage (récupération des déchets classés, entreprise de gestion des ordures). Les récipients vides doivent être intégrés au système de recyclage. Les mesures de sécurité courantes doivent être prises en compte lors de la manipulation de ce produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

Description du mélange

Ester de résine époxy avec pigments et autres additifs dans solvants organiques.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
naphta lourd (pétrole), hydro-traité	No CAS 64742-48-9 1174522-20-3  No CE 919-857-5  No index 649-327-00-6  No d'enreg. REACH 01-2119463258-33-xxxx	10 – < 25	Flam. Liq. 3 / H226 Asp. Tox. 1 / H304
dioxyde de titane	No CAS 13463-67-7  No CE 236-675-5  No index 022-006-00-2  No d'enreg. REACH 01-2119489379-17-xxxx	5 – < 10	Carc. 2 / H351
oxyde de zinc	No CAS 1314-13-2  No CE 215-222-5  No index 030-013-00-7  No d'enreg. REACH 01-2119463881-32-xxxx	3 – < 5	Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% d'aromatiques	No CAS 1174522-20-3 64742-48-9  No CE 919-857-5  No d'enreg. REACH 01-2119463258-33-xxxx	3 – < 5	Flam. Liq. 3 / H226 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% d'aromatiques	No CAS 64742-48-9  No CE 918-481-9  No d'enreg. REACH 01-2119457273-39-xxxx	1 – < 3	Asp. Tox. 1 / H304
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	No CAS 34590-94-8  No CE 252-104-2  No d'enreg. REACH 01-2119450011-60-xxxx 01-2119991100-47-xxxx	1 – < 3	

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
quartz (SiO <sub>2</sub> )	No CAS 14808-60-7  No CE 238-878-4	1 - < 3	
Zinc carbonate	No CAS 3486-35-9  No CE 222-477-6  No d'enreg. REACH 01-2120770499-38-xxxx	0,1 - < 0,3	Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 2 / H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Ce mélange contient  $\geq$  1% de dioxyde de titane (CAS 13463-67-7). La classification du dioxyde de titane à l'Annexe VI ne s'applique à ce mélange conformément à la remarque 10.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

##### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvant ou diluant!

##### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

##### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Maintenir au repos. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre BC, L'eau pulvérisée, Mousse résistant aux alcools, Sable

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Une fumée épaisse peut se dégager en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition peut provoquer des dommages graves sur la santé. Possibilité de formation de mélanges explosifs poussière-air. Les vapeurs en contact avec l'air peuvent former un mélange explosif. Combustible.

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Mettre à disposition une ventilation suffisante. La lutte contre les poussières.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Verser le matériel contaminé dans le récipient original ou dans un récipient approprié, fermer le récipient et le mettre au rebut en tant que déchet selon le point 13.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Protéger du rayonnement solaire.

##### Maîtriser les effets

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les entreposer debout, pour éviter des écoulements.

Conserver dans le récipient original. Température de stockage de 0 °C/32 °F et jusqu'à 50 °C/122 °F.

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	VP [ppm]	VP [mg/m <sup>3</sup> ]	Mention	Source
CH	mica	12001-26-2	MAK		3					r	SUVA
CH	oxyde de zinc	1314-13-2	MAK		3		3			fume, r	SUVA
CH	dioxyde de titane	13463-67-7	MAK		3					r	SUVA
CH	talc	14807-96-6	MAK		2					no_asb, r	SUVA
CH	silice, cristallisé - quartz	14808-60-7	MAK		0,15					r	SUVA
CH	Dipropylene glycol methyl ether (mixture of isomers); Bis-2-methoxypropylether	34590-94-8	MAK	50	300	50	300			va	SUVA
CH	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	MAK	50	300	100	600				SUVA
CH	n-butanol	71-36-3	MAK	100	310	100	310				SUVA
EU	silice, cristalline	14808-60-7	IOEL V		0,1					r	2017/2398/UE
EU	(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol	34590-94-8	IOEL V	50	308					H	2000/39/CE

#### Mention

fume	comme fumées
H	absorbed through the skin
no_asb	sans fibres d'amiante
r	fraction alvéolaire
va	comme vapeurs et aérosols
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Valeurs limites biologiques						
Pays	Nom de l'agent	Paramètre	Mention	Identificateur	Valeur	Source
CH	n-butanol	n-butanol	crea	BAT	2 mg/g	SUVA
CH	n-butanol	n-butanol	crea	BAT	10 mg/g	SUVA

### Mention

crea créatinine

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	DNEL	308 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	DNEL	283 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Zinc carbonate	3486-35-9	DNEL	5 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Zinc carbonate	3486-35-9	DNEL	83 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
oxyde de zinc	1314-13-2	PNEC	20,6 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
oxyde de zinc	1314-13-2	PNEC	6,1 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
oxyde de zinc	1314-13-2	PNEC	100 µg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
oxyde de zinc	1314-13-2	PNEC	117,8 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
oxyde de zinc	1314-13-2	PNEC	56,5 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
oxyde de zinc	1314-13-2	PNEC	35,6 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	19 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	1,9 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	4,168 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	70,2 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	7,02 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	PNEC	2,74 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Zinc carbonate	3486-35-9	PNEC	20,6 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Zinc carbonate	3486-35-9	PNEC	6,1 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Zinc carbonate	3486-35-9	PNEC	100 µg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Zinc carbonate	3486-35-9	PNEC	117,8 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Zinc carbonate	3486-35-9	PNEC	56,5 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Zinc carbonate	3486-35-9	PNEC	35,6 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés (EN 166).

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Utiliser les gants de protection en caoutchouc butyle en tant que protection contre les projections pour les travaux rapides. Épaisseur du matériau : 0,5 mm, délai de rupture ≥ 480 min.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil filtrant combiné (EN 141). Filtre à particules (EN 143). Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc).

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	diverses teintes
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	155 °C à 1 atm
Inflammabilité	liquide inflammable selon les critères du SGH

#### Limites inférieure et supérieure d'explosion

Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0,6 % vol
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	14 % vol
Point d'éclair	47 °C
Température d'auto-inflammabilité	>200 °C
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	2.475 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C
Viscosité dynamique	2.000 – 3.500 mPa s
Solubilité(s)	non déterminé

#### Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	13,5 hPa à 1.732 °C
--------------------	---------------------

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### Densité et/ou densité relative

Densité	1,414 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

### Autres paramètres de sécurité

Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
-----------------------	--

## 9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

Combustibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

##### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

##### **Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

##### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

##### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

##### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

##### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

##### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

##### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

##### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

##### Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
oxyde de zinc	1314-13-2	LC50	330 µg/l	poisson	95 h
oxyde de zinc	1314-13-2	EC50	2,065 mg/l	poisson	84 h
oxyde de zinc	1314-13-2	ErC50	0,65 mg/l	algue	4 d
Zinc carbonate	3486-35-9	LC50	330 µg/l	poisson	95 h
Zinc carbonate	3486-35-9	EC50	5,2 mg/l	micro-organismes	3 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 1174522-20-3	disparition de l'oxygène	10 %	5 d		ECHA
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 1174522-20-3	formation de dioxyde de carbone	0 %	3 d		ECHA
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% d'aromatiques	1174522-20-3 64742-48-9	disparition de l'oxygène	7,3 %	4 d		ECHA
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% d'aromatiques	1174522-20-3 64742-48-9	formation de dioxyde de carbone	0 %	3 d		ECHA
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% d'aromatiques	64742-48-9	disparition de l'oxygène	10 %	5 d		ECHA
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <2% d'aromatiques	64742-48-9	formation de dioxyde de carbone	0 %	3 d		ECHA

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
(2-méthoxy-méthylethoxy) propanol	34590-94-8	disparition de l'oxygène	75 %	10 d		ECHA
(2-méthoxy-méthylethoxy) propanol	34590-94-8	disparition du COD	96 %	28 d		ECHA
(2-méthoxy-méthylethoxy) propanol	34590-94-8	formation de dioxyde de carbone	76 %	28 d		ECHA

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas énuméré.

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets, Décision 2000/532/CE établissant la liste des déchets

- Produit

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages

15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### Méthodes de mise au rebut :

#### Produit

La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum selon les possibilités.  
Ne pas jeter dans les canalisations. Éviter de jeter dans l'environnement. Les déchets, les récipients doivent être éliminés, mis au rebut de manière sécurisée.

#### Emballages

La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum selon les possibilités.  
Les emballages à jeter doivent être recyclés. L'incinération ou la mise au rebut ne doivent être envisagés que lorsque le recyclage n'est pas possible.

### Remarques relatives à la mise au rebut :

#### Produit

La mise au rebut de ce produit ainsi que de ses solutions et produits dérivés doit toujours être réalisée dans le respect des exigences en termes de protection de l'environnement et des lois relatives à la mise au rebut des déchets ainsi que des exigences posées par les autorités locales. Les excédents doivent être remis, mis au rebut auprès d'une entreprise de collecte des déchets reconnue (gestionnaire de déchets, recycleur).

#### Emballages

Consulter les autorités en charge de la gestion des déchets au sujet de la classification des récipients et emballages vides tout en s'aidant des informations mises à disposition dans la présente fiche de sécurité. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou intégrés au système de recyclage selon leur type. En cas de récipients, d'emballages sous licence, la mise au rebut gratuite est possible le cas échéant par le biais de partenaires. Les récipients contenant des restes doivent être mis au rebut en accord avec les dispositions légales locales et nationales.

### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 1263
IMDG-Code	UN 1263
OACI-IT	UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	PEINTURES
IMDG-Code	PAINT
OACI-IT	Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	3
IMDG-Code	3
OACI-IT	3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG-Code	III
OACI-IT	III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

dangereux pour le milieu aquatique

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique) oxyde de zinc

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires**

Code de classification F1  
Étiquette(s) de danger 3, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement OUI (dangereux pour le milieu aquatique)  
Dispositions spéciales (DS) 163, 367, 650  
Quantités exceptées (EQ) E1  
Quantités limitées (LQ) 5 L  
Catégorie de transport (CT) 3  
Code de restriction en tunnels (CRT) D/E  
Numéro d'identification du danger 30

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires**

Polluant marin OUI (dangereux pour le milieu aquatique)  
Étiquette(s) de danger 3, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) 163, 223, 367, 955  
Quantités exceptées (EQ) E1  
Quantités limitées (LQ) 5 L  
EmS F-E, S-E  
Catégorie de rangement (stowage category) A

#### **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires**

Dangers pour l'environnement OUI (dangereux pour le milieu aquatique)  
Étiquette(s) de danger 3



Dispositions spéciales (DS) A3, A72, A192

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Quantités exceptées (EQ) E1  
Quantités limitées (LQ) 10 L

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

##### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
E2	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 2)	200 500	57)
P5c	liquides inflammables (cat. 2, 3)	5.000 50.000	51)

##### Mention

51) liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 non couverts par les catégories P5a et P5b

57) danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

##### Directive Decopaint

Teneur en COV	25,8 % 370 g/l
---------------	-------------------

##### Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV	25,71 % 363,6 g/l
---------------	----------------------

##### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

##### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
dioxyde de titane		a)	
dioxyde de titane		a)	

##### Légende

A) Liste indicative des principaux polluants

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

### Réglemeent sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement relatif aux précurseurs de drogues

aucun des composants n'est énuméré

### Réglemeent concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

### Réglementations nationales (Allemagne)

#### Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water) (AwSV)

Wassergefährdungsklasse, WGK 2 explicitement dangereux pour l'eau  
(classe de danger lié à l'eau)

#### Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)

Classe de stockage (LGK) 3 (liquides inflammables et matières liquides explosibles désensibilisées)

### Réglementations nationales (Suisse)

#### Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)

Teneur en COV (objet de la taxe): 25,42 %

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
9.1	Température d'auto-inflammabilité: ne s'applique pas	Température d'auto-inflammabilité: >200 °C	oui
9.1		Viscosité cinématique: 2.475 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C	oui

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2000/39/CE	Directive de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil
2017/2398/UE	Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

<b>Abr.</b>	<b>Description des abréviations utilisées</b>
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LGK	Lagerklasse (classe de stockage selon la TRGS 510, Allemagne)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Abr.	Description des abréviations utilisées
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SUVA	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques concernant les substances dangereuses, Allemagne)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.  
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## Tiger Ferro 3000

Numéro de la version: 3.0

Révision: 16.09.2022  
Date de publication: 16.09.2022:

Code	Texte
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Remarque en ce qui concerne le **limit inférieur d'explosivité des vernis diluables à l'eau:**

Voir le rapport de recherches PEx5 200500185 de l'institut Physikalisch-Technische Bundesanstalt Braunschweig, Septembre 2005 et le rapport PTB-W-57, Février 1994.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.